



Saint-Julien vous parle

FÉLICITATIONS !

Félicitations à Marcel Daigle pour le premier prix qu'il a gagné au Festival du bœuf d'Inverness. Son char allégorique est une vraie réussite, comme vous pouvez le constater sur la photo ci-haut.

ET GRAND MERCI !

Pour les 25 bénévoles et organisateurs de la Balade des clochers, un grand merci ! Plus de 100 personnes ont découvert notre village à travers le tourisme religieux.

Le café bistrot, le souper spaghetti, et la criée des âmes ont été autant de moments forts de cette fin de semaine des 14 et 15 octobre.

DANS CE NUMÉRO

Édito.....	1
Info-conseil.....	2
Soirée dansante	3
Programme PAIR.	4
Prévention incendie	5
Sirop d'érable.....	6
Marché de Noël	7
Coordonnées	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 10 octobre 2023. Il y fut principalement question des sujets suivants :

Embauche de Christine Grenier comme adjointe administrative

Le conseil a officialisé l'embauche de Christine Grenier pour le poste d'adjointe administrative, dans le cadre du projet de coopération intermunicipale avec Saint-Jacques et Saint-Fortunat.

Protection des renseignements personnels

Le conseil a adopté deux politiques visant la protection des renseignements personnels. Elles ont été mises en ligne sur le site Web de la municipalité.

Déneigement

Le conseil a octroyé le déneigement des entrées municipales, galeries et rampes à Edouard Rénovation Enr.

Politique familles et aînés

Le conseil a adopté la politique familles et aînés. Celle-ci guidera le conseil dans la réalisation de projets visant à améliorer la qualité de vie.

Don

Le conseil a fait un don de 75\$ pour l'album des finissants de la Polyvalente de Disraeli.

Prochain conseil le lundi 6 novembre.

DOSSIER ÉOLIENNES :

La cartographie est toujours en cours de réalisation qui permettra de bien mesurer l'impact de notre nouvelle réglementation sur le potentiel éolien à Saint-Julien.

Cette cartographie prend du temps à réaliser et c'est ce qui explique les délais avant l'adoption de notre deuxième projet de règlement.

Le conseil s'est engagé à refaire un avis de motion et un premier projet de règlement si les délais devaient être trop longs avant que les cartes soient prêtes afin de protéger les nouvelles distances entre les habitation et les éoliennes.

Les nouvelles cartes prennent en comptes quelques suggestions de citoyens qui ont été acheminées aux conseillers lors de la consultation publique sur le premier projet de règlement.



OYEZ ! OYEZ ! SOIRÉE DANSANTE !
VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 À 19H
VOUS VOULEZ VOUS AMUSEZ ? LACHEZ VOTRE FOU ?
VENEZ DANSER AVEC NOUS !
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE (GRANDE SALLE)
ONT VOUS ATTENDS EN GRAND NOMBRES
12 ANS ET MOINS GRATUIT
10\$ ADULTES
BOISSONS ET COLLATIONS EN VENTE SUR PLACE

Organisme à découvrir :

Le 25 novembre prochain ce sera la Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes.

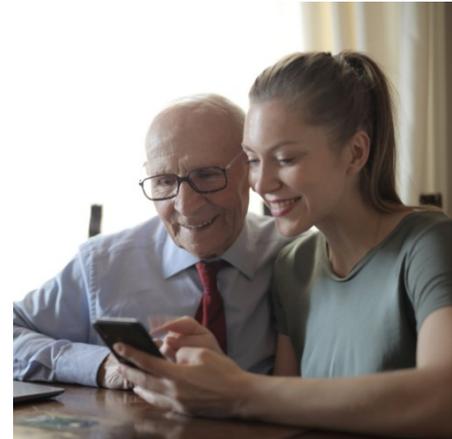
Dans la région, l'organisme communautaire **La Gîtée** aide les femmes qui ont besoin de sortir de cet enfer.

On peut les contacter au **418-335-5551**.

En tout temps :
418 335-5551

PROGRAMME PAIR

La MRC des Appalaches annonce qu'elle assumera dorénavant la gestion du programme Pair qui était auparavant assumé par le Service de police de la Ville de Thetford Mines. Ce programme gratuit, offert aux aînés et personnes vivant seuls de la région, vise à assurer leur sécurité par des appels téléphoniques automatisés.



Le système téléphonique automatisé appelle l'utilisateur un nombre de fois prédéterminé par semaine à des heures précises. Les appels téléphoniques peuvent rappeler aux personnes quand ils doivent prendre leurs médicaments, les repas ou simplement pour assurer leur sécurité. « La décision de confier à la MRC la gestion du programme PAIR pour assurer la continuité de ce service essentiel destiné à nos aînés et aux personnes vivant seules était une évidence », mentionne la préfète de la MRC des Appalaches Jacynthe Patry. Si après deux appels, l'utilisateur n'a pas répondu, l'un de ses proches est contacté pour aller vérifier. Si le proche ne répond pas, l'appel est alors dirigé vers la police pour une vérification.



Pour toutes questions concernant le programme Pair ou procéder à votre inscription ou celle d'un proche, veuillez contacter Samuel Cliche, préventionniste en sécurité incendie au 418 334-6592 ou à prevention@mrcdesappalaches.ca

Suis-je éligible au Programme Pair?

Vous êtes éligible au Programme Pair si l'une des options suivantes s'applique à vous :

- Vous êtes une personne aînée vivant seule avec ou sans problème de santé.
- Un couple aîné où un des conjoints a un problème de santé.
- Un membre de la famille qui s'inquiète du bien-être de ses parents, mais n'a pas le temps de les appeler chaque jour.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.  



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

LE SIROP D'ÉRABLE

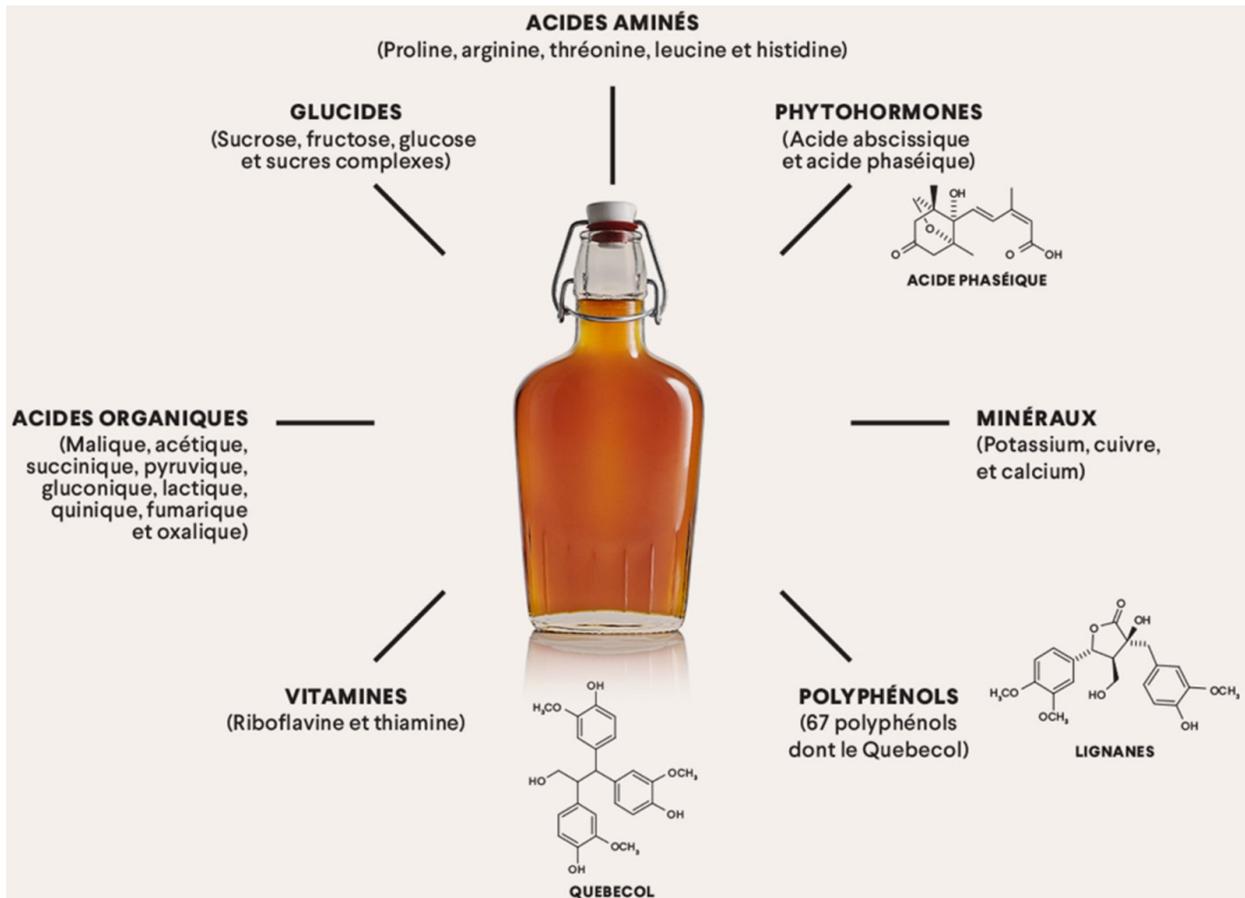


Dans une étude clinique, remplacer 5 % de l'apport énergétique quotidien provenant des sucres raffinés par du sirop d'érable:

-  Améliore la réponse glycémique
-  Diminue la pression artérielle systolique
-  Réduit la graisse abdominale

Valeur nutritive Nutrition Facts	
pour 1/4 tasse (60 ml) Per 1/4 cup (60 ml)	
Calories 220	% valeur quotidienne* % Daily Value*
Lipides / Fat 0 g	0 %
saturés / Saturated 0 g	0 %
+ trans / Trans 0 g	
Glucides / Carbohydate 54 g	
Fibres / Fibre 0 g	0 %
Sucres / Sugars 53 g	53 %
Protéines / Protein 0 g	
Cholestérol / Cholesterol 0 mg	
Sodium 0 mg	0 %
Potassium 200 mg	4 %
Calcium 75 mg	6 %
Fer / Iron 0,4 mg	2 %
Thiamine 0,05 mg	4 %
Riboflavine / Riboflavin 0,35 mg	27 %
Niacine / Niacin 0,2 mg	1 %
Magnésium / Magnesium 15 mg	4 %
Zinc 0,3 mg	3 %
Cuivre / Copper 0,15 mg	17 %
Manganèse / Manganese 1,65 mg	72 %

* 5% ou moins c'est peu. 15% ou plus c'est beaucoup
* 5% or less is a little. 15% or more is a lot



Source: <https://ppaq.ca/fr/sante/>

Marché de Noël 2e édition

25-26 novembre 2023

Centre Communautaire de Saint-Julien



PIC•COLLAGE

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-4295,
poste 3)



SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2023. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 18 décembre 2023.

Novembre 2023						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
		1	🗑️	3	4	5
Conseil	7	8	♻️	10	11	12
13	14	15	🗑️	17	18	19
20	21	22	♻️	24	25	26
27	28	29	🗑️			

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé